

Ville de Pont-Audemer

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

CONTRAT DE LOCATION POINT PERMIS PRÉVENTION LES 08 ET 09 DÉCEMBRE 2025

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer

VU l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales

VU l'article L2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques

VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°0068-2024 du conseil municipal de la Ville de Pont-Audemer portant délégation du conseil municipal au Maire

VU l'arrêté n°319-2022 du Maire de la Ville de Pont-Audemer portant délégation de fonctions et de signature à Christophe CANTELOUP, 1er adjoint au Maire en charge du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires générales

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Nicolas DEBEUGNY représentant de POINT PERMIS PRÉVENTION, à utiliser la salle de rouge le 08 et 09 décembre 2025 en vue d'accueillir : des séances prévention

CONSIDÉRANT la nécessité de signer un contrat de location portant sur les conditions de mise à disposition de la salle d'Armes « salle rouge », située 4 place du Générale de Gaulle

Le Maire décide de signer avec l'activité Point Permis Prévention, un contrat de location portant sur les conditions de mise à disposition de la salle d'Armes « rouge »,

La présente location est convenue à titre payant 273 € TTC comprenant les charges,

Fait à Pont-Audemer, le 2 décembre 2025

Pour le Maire et par délégation, le 1er adjoint, en charge du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires générales

Christophe CANTELOUP

